

/ NUMÉROS D'URGENCE

01 60 43 27 15

POLICE MUNICIPALE DE SERRIS

112

Numéro d'appel européen

15

Samu

17

Police secours / Gendarmerie

18

Sapeurs-pompiers

114

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes
et malentendantes

Autres numéros d'appel d'urgence gratuits
et accessibles 24/24h :

- Enfants disparus : **116 000**
- Enfance en danger : **119**
- Permanence de soins ambulatoires
(médecins de garde) : **116 117**
- Alerte attentat - Alerte enlèvement : **197**
- Samu social - Accueil des personnes sans abri : **115**

Des numéros d'écoute et d'information
existent également :

- Femmes victimes de violence : **39 19**
- Prévention du suicide : **31 14**
- Non au harcèlement : **30 20**
- Numéro national pour les victimes
de violences numériques : **30 18**
- Maltraitance envers les personnes âgées
et les personnes en situation de handicap : **39 77**
- Canicule info service : **0800 06 66 66**

/ NUMÉROS UTILES



**POLICE MUNICIPALE
DE SERRIS**

🏠 Poste de Police Municipale de Serris
12 rue Émile Cloud - 77700 Serris

☎ **01 60 43 27 15**

@ police.municipale@serris.fr



Hôtel de Ville de Serris

🏠 2 place Antoine Mauny - 77700 Serris

☎ 0160 43 52 00 - @ contact@serris.fr

🖱 www.serris.fr - [f Ville.de.Serris](https://www.facebook.com/Ville.de.Serris) - [i villeserris](https://www.instagram.com/villeserris)

Création : Ville de Serris - Service communication - Octobre 2023
Ne pas jeter sur la voie publique

Serris
Val d'Europe



GUIDE

**La Police Municipale
à votre service**

www.serris.fr

/ LA POLICE MUNICIPALE À VOTRE SERVICE

Les policiers municipaux sont chargés des pouvoirs de police du Maire dans les domaines de compétence suivants :

- assurer le bon ordre, la sécurité, la sûreté, la salubrité et la tranquillité, publiques ;
- veiller à la bonne application des arrêtés municipaux et préfectoraux ;
- veiller au relevé des infractions routières (stationnement et circulation) ;
- veiller au relevé des infractions au code de la voirie routière (L116-2 du code de la voirie routière), au code de l'urbanisme et à bien d'autres textes ;
- de constater, selon les ordres reçus et dans le cadre des procédures en vigueur, les infractions à la loi pénale et de recueillir tous les renseignements en vue de découvrir les auteurs de ces infractions.

À ce titre, les policiers municipaux patrouillent au quotidien en véhicule, en VTT ou à pied sur la commune pour prévenir les troubles, les incivilités, et assurer la tranquillité et la sécurité des Serrisais.

AUSSI,

- Si vous avez un problème de voisinage ou de nuisances diverses ;
- Si vous constatez un trouble ou remarquez un comportement suspect ;
- Si vous avez un doute sur un appel, un démarchage ;
- Si vous êtes gênés par un stationnement ;
- Si vous avez trouvé ou perdu un objet ;

 **CONTACTEZ LE SERVICE AU 0160 43 2715**



HORAIRES DE LA POLICE MUNICIPALE

PÉRIODE	AMPLITUDE DU SERVICE
JANVIER	Lundi au vendredi : de 8 h 00 à 22 h 00
FÉVRIER	Samedi et dimanche : de 10 h 30 à 22 h 00
MARS	
AVRIL	Lundi au vendredi : de 8 h 00 à 00 h 00
MAI	Samedi et dimanche : de 12 h 30 à 00 h 00
JUIN	Lundi au vendredi : de 8 h 00 à 02 h 00
JUILLET	Samedi et dimanche : de 14 h 30 à 02 h 00
AOÛT	
SEPTEMBRE	Lundi au vendredi : de 8 h 00 à 02 h 00
OCTOBRE	Samedi et dimanche : de 14 h 30 à 02 h 00
NOVEMBRE	Lundi au vendredi : de 8 h 00 à 00 h 00
DÉCEMBRE	Samedi et dimanche : de 12 h 30 à 00 h 00



Vous vous absentez ?

Faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Opération Tranquillité Vacances (OTV)

À l'approche des vacances, pensez à vous signaler en remplissant en ligne, sur le site de la ville www.serris.fr le formulaire OTV. Vous pouvez aussi scanner le QR-code ci-contre.

Notez que cette surveillance est applicable à l'année, Alors n'hésitez plus !



FORMULAIRE OTV



Voisins vigilants et solidaires

La Ville de Serris a adhéré à la démarche « Mairie vigilante » qui complète l'initiative « Voisins vigilants et solidaires ».

Ce dispositif est un réseau de solidarité de voisinage qui permet aux habitants d'un même secteur, d'une même rue ou d'une même résidence de participer à la sécurité de leur cadre de vie.

Pour obtenir plus d'informations ou devenir Voisin Vigilant et Solidaire, rendez-vous sur la plateforme web www.voisinsvigilants.org

